



# Extrait du Registre aux délibérations

## du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort

Séance du 26 juin 2024

### Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Beaufort a émis, dans sa séance du 26 juin 2024, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

#### **4. Règlement temporaire d'urgence de la circulation dans la Grand-Rue (CR 364A) à l'intérieur de la localité de Beaufort (cimetière)**

##### Article 1<sup>er</sup>

La route sera unidirectionnelle aux abords du cimetière dans la Grand-Rue à Beaufort.

Pendant ce temps la voie publique sera réglée par des panneaux de signalisation adéquats.

##### Article 2

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules devant le cimetière à Beaufort les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signa.

Ces prescriptions seront indiquées par les panneaux de signalisation adéquats.

##### Article 4

Le présent règlement est en vigueur le 03.07.2024 de 7h00 à 17h00.

##### Article 5

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

##### Article 6

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Beaufort, le 26 juin 2024

le bourgmestre,  
Jean-Luc Nosbusch,

le secrétaire communal,  
Christophe Bastos  
(contreseing art. 74 loi communale)